



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000199

Séance du vendredi 16 février 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 9.2), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 1.2.3), Corinne TISSIER **Beure :** Pierre JACQUET **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Brillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) **Chemaudin :** Jean-Yves RENO **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER (à partir du rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 3.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET (jusqu'au rapport 4.6) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (jusqu'au rapport 2.5) **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** Roland BARDEY **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Claude BULLY (représenté par Bernard MOYSE), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 1.1.1) **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.1) **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD (représenté par M. Jean-Noël BESANCON) **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Etaient absents : **Auxon-Dessus :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **La Vèze :** Philippe CHANAU **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Pelousey :** Annick CHARPY **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, F. BRANGET (à partir du rapport 11.1), M. BULTOT, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, J-J DEMONET, V. FUSTER, S. JEANNIN, B. LAMBERT, J. MARIOT (à partir du rapport 11.1), F. MONNEUR, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), D. TETU (à partir du rapport 9.1), P. CHANEY, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 0.1), J-P. DILLSCHNEIDER, B. BECOULET (à partir du rapport 3.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.5), P. DUCHEZEAU, J-P. MARTIN, R. BOURLON, J-M. BOUSSET

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BONNET (à partir du rapport 11.1), M-O. CRABBE-DIAWARA, M. JOSSE, J-C. ROY, F. FELLMANN, A. GHEZALI, B. FALCINELLA, J. ROSSELOT, J. PANIER (à partir du rapport 11.1), D. BAUD, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), L. LAMY (à partir du rapport 9.1), P. JACQUET, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 0.1), A. AVIS, A. CUCHE représenté par C. BEUCLER (à partir du rapport 3.2), B. GUYON (à partir du rapport 1.1.5), M. COTTINY, J-H. BAUER, B. BOURDAIS, A. DEPIERRE

Objet : Proposition d'avenant n° 5 à la DSP pour la rénovation «boîtes de vitesse»

Proposition d'avenant n° 5 à la DSP pour la rénovation «boîtes de vitesse»

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2007	Montant BP 2007 : 21 200 000 € HT
Budget Annexe Transport	Montant de l'opération : 73 500 € HT valeur
Imputation : 011.815	2004

Résumé :

Ce rapport propose la passation d'un avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) des Transports urbains prenant en compte, à la demande du Grand Besançon et suite au choix de retenir l'entreprise Keolis comme titulaire potentiel du marché, le transfert du programme de rénovation des boîtes de vitesse des bus de la section d'investissement à la section de fonctionnement du budget annexe transport et donc son intégration à la contribution financière forfaitaire de la DSP.

Ce transfert entraîne une augmentation de la contribution financière forfaitaire versée par le Grand Besançon à KEOLIS Besançon. Cette augmentation, qui prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2007, représente un coût de fonctionnement supplémentaire de l'ordre de 73 500 € HT (valeur 2004) par an. En contrepartie, le programme d'investissement financé par le Grand Besançon se retrouverait réduit d'autant annuellement.

Ce transfert évite la passation de marchés publics pour la rénovation de ces boîtes de vitesse, procédure longue et contraignante qui s'est de surcroît conclue par le choix de KEOLIS Besançon comme titulaire, lors de la dernière consultation.

Préambule

Par convention en date du 23 juin 2005, la société KEOLIS, agissant tant pour elle-même qu'au nom et pour le compte de sa filiale exploitante – Keolis Besançon, est le délégataire de service public des transports urbains. Cette délégation de service public (DSP) s'achève au 30 juin 2010.

L'article 17 de la convention de DSP, relatif au programme prévisionnel pluriannuel d'investissements, prévoit que « dans la mesure où, les dates de mise en œuvre du programme prévisionnel pluriannuel d'investissements sont des éléments déterminant de l'équilibre économique de la présente convention, les parties conviennent que dans l'hypothèse où l'autorité délégante modifierait pour quelle que cause que ce soit, ses obligations d'investissement ou d'aménagement de voirie telles que décrites en annexe 5, le montant de la contribution forfaitaire serait révisé »

Il convient de passer un avenant à la convention de DSP prenant en compte une modification dans la mise en œuvre du programme de rénovation des boîtes de vitesse des bus.

En effet, la convention de DSP prévoit que la rénovation des boîtes de vitesse des bus fait partie du programme pluriannuel d'investissement à la charge de l'autorité délégante. Or, la réalisation de ce programme de rénovation en 2006 s'est formalisée par la passation d'un marché public qui a abouti au choix, in fine, de KEOLIS Besançon comme titulaire de la prestation à réaliser. En effet, les équipes des ateliers de KEOLIS Besançon assurent depuis plusieurs années la rénovation des boîtes de vitesse des bus propriété du Grand Besançon. Leur coût de prestation est largement inférieur à ceux pratiqués par des prestataires externes.

Afin de conserver le savoir-faire chez l'exploitant et ne pas lancer des appels d'offre inutiles, le Grand Besançon propose que, pour les années à venir, le programme de rénovation des boîtes de vitesse soit intégré dans le fonctionnement de la DSP et donc, par conséquent, d'augmenter la contribution forfaitaire annuelle afin de prendre en compte le coût de ce programme. Le programme d'investissement serait réduit d'autant pour le reste de la durée de la convention de DSP.

Le projet d'avenant est le suivant :

Objet de l'avenant : modification de la contribution forfaitaire financière suite à la non réalisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Aux contributions annuelles relatives aux services de base et définies à l'article 20.1 de la convention de DSP modifiée par avenant s'ajoute les contributions suivantes correspondant aux rénovations des boîtes de vitesse.

Période	Rénovations boîtes de vitesse	Nombre véhicules
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007	73 500 €	Moyenne capacité : 0 Standard : 10 Articulé : 2
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	73 500 €	Moyenne capacité : 0 Standard : 10 Articulé : 2
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	69 700 €	Moyenne capacité : 0 Standard : 11 Articulé : 0
Du 1 ^{er} janvier au 31 juin 2010	69 700 €	Moyenne capacité : 0 Standard : 11 Articulé : 0

Ces montants sont hors TVA en valeur juin 2004.

La nouvelle contribution forfaitaire annuelle figure en annexe 1.

La mention « Rénovation moteur, boîte de vitesse » figurant dans l'annexe 5 « Programme prévisionnel d'investissement et d'aménagement de voirie » de la convention de DSP, en date du 23 juin 2005, est remplacé par « Rénovation moteur ».

Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification par l'autorité délégante et s'applique pour la durée restant à courir de la convention de DSP.

Précision

Toutes les dispositions de la convention non modifiées par les dispositions ci-dessus restent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la réalisation d'un avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public des Transports urbains prenant en compte l'augmentation de la contribution forfaitaire annuelle, suite à l'intégration de la rénovation des boîtes de vitesse dans le fonctionnement de la DSP et son exclusion du programme prévisionnel d'investissement,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le

27 FEV. 2007

Pour extrait conforme,

Le Président

ANNEXE I

Nouvelle contribution forfaitaire annuelle H.T en valeur juin 2004

Période	1^{er} janvier au 31 décembre 2007	1^{er} janvier au 31 décembre 2008	1^{er} janvier au 31 décembre 2009	1^{er} janvier au 30 juin 2010
Services de base	18 289 700 €	18 066 000 €	17 865 800 €	9 021 000 €
Extension Ligne 34 (avenant 2)	162 300 €	162 300 €	162 300 €	81 100 €
Extension Evolis Ville (avenant 3)	57 900 €	62 500 €	67 000 €	36 000 €
Rénovations boîtes de vitesse (avenant 5)	73 500 €	73 500 €	69 700 €	69 700 €
Montant total	18 583 400 €	18 364 300 €	18 164 800 €	9 207 800 €